Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 14/02/2024

La ferme au délice royal rappelle Terrine de canard différentes variétés (suite)



- Noms des modèles ou références concernés : **Terrine de canard magret fumé 190 gr Terrine de canard Gentiane 200 gr Terrine de canard gourmande 190 gr (noël) Terrine de canard figue et foie gras 190 gr**
- Marque : **La ferme au délice royal**
- **Lot Tous les lots Date limite de consommation entre le 01/01/2021 et le 31/12/2026**
- Conditionnements : **Conserve en verre**
- Date début/fin de commercialisation : **du 01/01/2021 au 31/12/2026**
- Température de conservation : **Produit à conserver à température ambiante**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **Voir la liste fournie * Plus la vente sur le site internet**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Absence de validation sanitaire auprès des autorités compétentes. Défaut de fabrication, défaut d'étanchéité. Anomalie d'étiquetage, d'estampille sanitaire.**
- Risques encourus par le consommateur : **Anomalie d'étiquetage**
 Défaut de fabrication, défaut d'étanchéité (ex: micro fuites, thermoscellage défectueux) ou anomalies de conditionnement

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Ne plus utiliser le produit, Contacter le service consommateur.**
- Préconisation sanitaire :
 Ces produits ont été fabriqués et/ou conservés dans des conditions ne permettant pas d'apporter de garanties sanitaires satisfaisantes. Ces produits sont donc susceptibles de présenter un danger pour la santé des consommateurs.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **jeudi 31 décembre 2026**

CONTACT

- Numéro de contact : **0644786375**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre